

n°102 • décembre 2023

www.mairie-bouloc.fr



Bouloc, les nouvelles

SOMMAIRE

p2 Édito • p4 Vœux du Maire • p6 Semaine du goût • p8 Colis des fêtes de fin d'année • p10 Salle plurivalente et médiathèque • p12 Plan de masse • p14 Nouveau local de la police • p16 Recyclivre • p18 Vie associative • p20 Vie économique • p22 Patrimoine

LE MOT DU MAIRE

L'édito de Serge Terrancle

Chères Boulocaïnes,
Chers Boulocaïns,

Le 16 octobre dernier, professeurs de notre commune, parents, habitants et élus se sont rassemblés devant la mairie pour une minute de silence et un moment de solidarité. Le meurtre d'un enseignant nous ramène à la période durant laquelle la France a été victime d'attentats terroristes.

L'assassinat de Dominique Bernard, professeur de français au Lycée Gambetta d'Arras, par un terroriste, appelle une condamnation absolue. Trois ans après la mort de Samuel Paty, l'école et ses professeurs ont été de nouveau agressés parce qu'ils sont le symbole de la transmission et incarnent les principes qui fondent notre Nation.

Malgré ce contexte, la culture et le partage doivent continuer à occuper une place toujours plus importante dans notre société. C'est dans cet esprit et pour répondre à une demande grandissante des administrés et des associations que la municipalité a souhaité lancer un concours d'architectes pour bâtir un complexe culturel comprenant une salle plurivalente et une médiathèque. Situé à proximité du complexe sportif, cet équipement fonctionnel et adaptable saura répondre aux attentes de toutes les générations et de toutes les pratiques.

En attendant cette réalisation, sur des sujets plus pratiques, nous subissons tous l'augmentation du coût de l'énergie. J'invite une nouvelle fois tous les utilisateurs de structures communales à la responsabilité. Lors de l'utilisation de ces équipements, il est plus que jamais du devoir de chacune et de chacun d'entre-nous de respecter notre planète et ses ressources, ainsi que le budget communal, en se comportant de façon raisonnable, sans gaspillage, comme nous avons pris l'habitude de le faire chez nous.

Alors que les fêtes de fin d'année approchent, apportant avec elles des moments de bonheur et de quiétude, nos services municipaux s'activent pour préparer ces réjouissances. Sur le marché, nous aurons également l'occasion de partager cette période festive. Des moments dépassionnés et d'unité faisant plus que jamais office de repères.

Très bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous !

Serge Terrancle
Maire de Bouloc

Vice-président de la Communauté
de Communes du Frontonnais



Prendre rendez-vous avec vos élus

Veillez contacter l'accueil de la mairie par téléphone au **05 62 79 94 94** ou par e-mail sur accueil@mairie-bouloc.fr

État civil

Naissances

Luna ROMIEU
le 15/09/2023
Enora GARCIA
le 25/09/2023
Maëna BOUSQUET
le 14/10/2023
Noa RAYNAUD
le 14/10/2023
Lina MATIP MBELECK
le 16/10/2023
Léonie NEGRE AMALRIC
le 26/10/2023
Héloïse DAMAMME
le 07/11/2023

Mariages

Maéva BENTOGGIO
et Quentin MARTINEZ
le 09/09/2023
Kelly GROTTA
et Fabrice VERDUN
le 16/09/2023
Déborah HALIMI
et Sofiane BENSLIMANE
le 23/09/2023

Léa CALLEGARI
et Alban PLANÇON
le 30/09/2023
Myriam BENYAHYA
et Nassim BOUCHAMAMA
le 28/10/2023

PACS

Laetitia MATHIAS
et Quentin DEBOVE
le 27/10/2023
Chloé FOURNIER
et Jonathan BESSIERE
le 27/10/2023

Décès

Dominique STREICHER
le 14/09/2023
Muriel COMBES
le 19/09/2023
Jean-Louis TEGON
le 21/10/2023
Claudine MOUYNET
le 25/10/2023
Thierry THEURET
le 10/11/2023

Pharmacies de garde

Pour connaître les pharmacies de garde, appelez le résogardes : **3237**

Liste sous réserve de modifications*

Dimanche 17 décembre
Pharmacie Glandor
168 avenue de Toulouse à Cépet
05 61 09 55 86

Dimanche 24 décembre
Pharmacie de Fonbeauzard
98 route de Fronton à Fonbeauzard
05 61 70 10 26

Lundi 25 décembre
Pharmacie de la Nationale
25 route Nationale 20 à Saint-Jory
05 34 27 03 27

Dimanche 31 décembre
Pharmacie Ghedin
Rue Jean Pascal
à Labastide Saint-Sernin
05 61 84 90 93

Lundi 1^{er} janvier
Pharmacie de la Peyronnette
25 avenue de Villemur
à Saint-Alban
05 61 37 18 55



Agenda



Décembre

15/12 ► Spectacle de Noël
à 10 h 00 - Salle des fêtes
organisé par Les Pitchous de Bouloc

15/12 ► Soirée « Des cases et des pages »
de 18 h 00 à 22 h 00 - Salle des fêtes
organisée par les ALAE

17/12 ► Programme municipal de Noël
► « Le Père Noël fait son marché »
de 09 h 30 à 12 h 00
parking de la Maison des Associations
en présence du Père Noël

► Exposition de marionnettes
et de masques
de 10 h 00 à 12 h 00
de 16 h 00 à 17 h 30 - à l'Atelier d'Art
► Spectacle des enfants à 15 h 00
Salle des fêtes - en présence du Père Noël

Janvier

06/01 ► Grand loto - Salle des fêtes
organisé par l'association Joie de Vivre
19/01 ► Vœux du Maire
à 19 h 00 - Salle des fêtes
21/01 ► Repas festif
à 12 h 00 - Salle des fêtes
organisé par l'association Joie de Vivre

Février

22/02 ► Collecte de sang
de 14 h 00 à 19 h 00 - Salle des fêtes
organisée par l'ADSB

Mars

02/03 ► Soirée Poker
Salle des fêtes - organisé par le COF
03/03 ► Vide-grenier
de 09 h 00 à 17 h 00 - Salle des fêtes
organisé par Le Trèfle à 4 feuilles
09/03 ► Repas festif
à 12 h 00 - Salle des fêtes
organisé par La Fraternelle Boulocaïne

Vous souhaitez tout savoir sur la commune en temps réel ? Voici toutes nos publications et où les trouver...

Guide pratique

Il est distribué dans vos boîtes aux lettres.



Bulletin municipal

Vous le tenez entre vos mains, c'est un trimestriel, il est distribué dans vos boîtes aux lettres.



Affichage municipal

Bibliothèque, ancienne cantine scolaire, La Poste, le parking de la Mairie et celui de la Maison des Associations.



Affichage publicitaire

Rue de la Tuilerie (2), rue Jean Jaurès (2).



Affichage lumineux

(Rue Jean Jaurès : rond-point du supermarché et square Saint-Yves)



Presse locale

La Dépêche du Midi (quotidien)
et Le Petit Journal (hebdomadaire)



Les réseaux sociaux

Facebook (Bouloc31, Boulocvieeco, les marchés de Bouloc 31...)
Instagram (Boulocmaville), Twitter (bouloc31)



Site internet de la commune
www.mairie-bouloc.fr

Vœux du maire

Serge Terrance, maire de Bouloc ainsi que les élus du Conseil municipal, présenteront leurs vœux à la population le vendredi 19 janvier 2024 à 19 h 00 à la Salle des Fêtes. Les adjoints pourront détailler les actions menées et les projets réalisés au cours de l'année précédente. À l'issue des vœux, un cocktail dînatoire sera offert par la municipalité.

La légalisation de signature sur rendez-vous

La légalisation de signature sert à authentifier votre propre signature lorsqu'elle est apposée sur un acte sous seing privé. Cette procédure permet de vérifier que vous êtes bien la personne concernée par le document. La légalisation concerne uniquement votre signature et non le contenu de l'acte.

Seuls les élus et les agents habilités peuvent procéder à cette authentification.

Afin d'éviter tout déplacement inutile, **il est préférable de prendre rendez-vous au 05 62 79 94 94 ou par mail à accueil@mairie-bouloc.fr.**

À noter que votre présence est obligatoire. Si vous ne présentez pas de pièce d'identité, vous devez être accompagné de 2 personnes témoins. Elles doivent présenter leur pièce d'identité et un justificatif de domicile.



Médecin traitant pas disponible ? Appeler le SAS !

Le SAS 3966 ou 116117

Service d'Accès aux Soins (SAS) Quels bénéfices pour les patients ?

- Si votre médecin traitant n'est pas dispo, un contact : le SAS
- En fonction de votre situation le professionnel de santé du SAS
- vous donne un conseil médical
- vous propose une téléconsultation
- vous réserve une consultation adaptée
- mobilise le SAMU
- vous permet un accès simple et lisible à un autre professionnel

CPTS Nord-Toulousain

Votre médecin est absent ? Un numéro !

Le Service d'Accès aux Soins (SAS) est une plateforme d'appel qui pallie l'absence de votre médecin traitant. Les professionnels du SAS vous apporteront une solution en fonction de votre situation : un conseil médical, une téléconsultation, la réservation d'une consultation adaptée, ou la mobilisation du SAMU. **Le numéro du SAS est simple : 3966 ou 116117 !**

Ce dispositif est assuré sur le territoire par les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) du Nord-Toulousain (24 communes). Il s'agit d'un groupement de professionnels de santé libéraux qui ont souhaité s'associer pour améliorer l'accès aux soins et la prévention des habitants.

Où puis-je (re)faire ma carte d'identité ?

La mairie de Bouloc n'est pas équipée pour réaliser les cartes d'identité. Les mairies de Fronton et de Grenade ainsi que la maison France Services de Castelnau-d'Estrétefonds sont dotées d'un dispositif de recueil permettant d'effectuer cette formalité. Afin de gagner du temps et d'éviter tout déplacement inutile, nous vous recommandons de remplir une pré-demande sur le site de l'ANTS : ants.gouv.fr. Les délais de délivrance sont souvent longs. Nous vous invitons à prendre vos précautions et de ne pas attendre le dernier moment.



À mes 16 ans je me fais recenser !

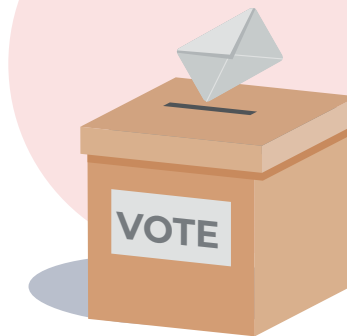
Le recensement citoyen est obligatoire à partir de votre 16^e anniversaire. Cet acte civique doit être effectué **dans les 3 mois qui suivent votre date d'anniversaire**. Cette démarche est à réaliser **à la mairie de la commune de votre domicile**. Vous pouvez pré-remplir le formulaire sur le site gouvernemental service-public.fr.

Vous devez présenter à l'accueil les documents suivants : carte nationale d'identité ou passeport valide, livret de famille à jour et justificatif de domicile. Votre recensement fait, vous obtenez votre « attestation de recensement »

Ce document est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen ou un concours administratif en France. À la suite du recensement, vous êtes convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). La réalisation de cette journée obligatoire (ou en avoir été exempté) vous permettra de vous inscrire à partir de 18 ans à un examen, un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Enfin, vous serez inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^e anniversaire et pourrez alors voter.

L'attestation de recensement devra être précieusement conservée, car aucun duplicata ne vous sera fourni.

Je m'inscris et je vote !



Les citoyens sont appelés aux urnes le 9 juin 2024 pour les élections européennes. Ce vote au scrutin unique élira nos représentants au Parlement européen pour un mandat de 5 ans.

Pour avoir le droit de voter en France, vous devez :

- ▶ Être ressortissant d'un pays de l'Union européenne
- ▶ Habiter en France
- ▶ Avoir au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de l'élection
- ▶ Jouir de vos droits civils et politiques en France et dans son pays d'origine

Les citoyens européens ne pourront pas voter dans 2 pays de l'Union européenne à la fois.

Toutefois, vous devez être inscrit sur les listes électorales pour participer à cet acte civique et démocratique.

L'inscription s'effectue en ligne ou en présentiel dans la commune de votre domicile.

Vous devez présenter à la mairie les documents suivants : formulaire cerfa n°12671, une carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour en cours de validité, un justificatif de domicile et une déclaration sur l'honneur stipulant que vous n'êtes pas déchu(e) du droit de vote dans l'État dont vous êtes ressortissant(e)s

Vivre ensemble



Brûlage des déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts ou tout autre type de déchets est interdit toute l'année. Les déchets doivent être évacués en déchèterie. Il existe des solutions alternatives : broyage, compostage ou encore paillage.

Tout dépôt sauvage

est interdit y compris hors des conteneurs. En cas de non-respect, une amende de 32 à 1500 € suivant le type de dépôt sera appliquée au contrevenant.

Nuisances sonores

Vivre en paix avec ses voisins, n'oublions pas que nous ne sommes pas seuls et pensons à nos voisins !

- Jours ouvrables : 8 h 30 - 12 h 00 et 14 h 30 - 19 h 30
- Samedis : 9 h 00 - 12 h 00 et 15 h 00 - 19 h 00
- Dimanches et jours fériés : 10 h 00 - 12 h 00 et 16 h 00 - 18 h 00

Je garde ma commune propre avec les bornes de propreté canine

- Vieux stade
- Rue du Vigé (proche banc)
- Esplanade de Verdun
- La Poste (entrée et en bas de l'espace vert)
- La Mairie (côté boîte à livres)
- Rue Jean Jaurès (côté rond-point des Pélissières)

Une maintenance est assurée tous les 15 jours.



SABRINA LANES

Adjointe au Maire en charge de la commission "Enfance, vie scolaire, extra-scolaire et PEdt"



FRANCIS BENARROUS

Conseiller Délégué en charge de l'ALAE/ALSH et du Conseil Municipal des Jeunes

Préinscriptions

Les préinscriptions pour l'année 2024-2025 débuteront le lundi 8 janvier jusqu'au vendredi 15 mars 2024 :

- ▶ pour les enfants nés en 2021 et rentrant en Petite Section
- ▶ pour les enfants de Grande Section et rentrant en CP
- ▶ pour les nouveaux arrivants, tous niveaux confondus.

Pour prendre rendez-vous, vous devez contacter le portail Familles au 05 62 79 94 81 ou l'accueil au 05 62 79 94 94.

Il vous sera demandé les documents suivants :

- justificatif de domicile (électricité ou eau uniquement),
- livret de famille,
- carnet de santé.



La semaine du goût

En octobre dernier, « La Semaine du Goût » a mis en avant la cuisine du monde. Chaque agent a réalisé un menu personnalisé en fonction de ses goûts ou de ses origines. Les jeunes Boulocains ont retrouvé les saveurs hispaniques, orientales ou régionales dans leur assiette. Des recettes végétariennes ou encore sucré-salé ont été mijotées pour la pause méridienne.

À l'occasion de cette 34^e édition, deux parents de la FCPE ont partagé un repas typique du Sud-ouest avec Sabrina Lanes, adjointe au maire en charge de l'enfance et Francis Benarrous, conseiller municipal délégué en charge de l'ALAE. Ensemble, ils ont échangé sur les nouvelles actions mises en place par la nouvelle cheffe Stéphanie.



Projet rando

La randonnée est source d'apprentissage pour les élèves de Grande Section de l'école maternelle. Durant l'année scolaire, les enfants parcourront les sentiers de Bouloc. Encadrés par le personnel de l'école et des animateurs, ils découvriront l'environnement naturel de la commune. Cette marche sportive sera complétée d'activités telles que la

réalisation d'un herbier, dégustation des fruits récoltés ou de la pâte de coings. Différents intervenants partageront ces balades afin d'échanger avec les plus jeunes. La police municipale sensibilisera sur les règles de la sécurité routière. Le « projet rando » permet également de travailler la gestion de l'effort et la motricité à travers la nature.

Un an de mandat pour le CMJ

Le Conseil Municipal des Jeunes achève sa première année de mandat. Les huit jeunes élus boulocains ont participé à de nombreux événements communaux, dont les cérémonies commémoratives. Impliqués dans les projets de demain,

ils ont contribué notamment à la dénomination des rues de l'extension de la zone Pélissières. D'autres réflexions sont en cours pour concrétiser les engagements de campagne des colistiers toujours aussi enthousiastes pour leur mission.



Dénomination des rues pour l'extension des Pélissières



Participation à l'événement « Bouloc entre nos mains »



Soirée jeux

Le service Enfance et la bibliothèque municipale ont créé conjointement un nouveau rendez-vous. L'événement « Des cases et des pages » a réuni près de 120 personnes pour sa première soirée en octobre dernier. Plus de 90 jeux de société étaient présentés par les animateurs des centres de loisirs. L'objectif est de s'amuser en famille et profiter d'un moment convivial. Les bibliothécaires ont animé un « espace lecture » autour du kamishibai. Ce genre d'origine japonaise est une technique de contage basée sur des images qui défilent dans un théâtre en bois (butai), équipé parfois de petits ouvrants. Les agents ont prévu d'organiser le 15 décembre une nouvelle soirée « Des Cases et des Pages ».



“Faites des fourchettes solidaires”

Le Centre Communal d'Action Sociale de Bouloc a participé à la semaine « Faites des fourchettes solidaires » organisée par le PETR Pays Tolosan avec le soutien du Conseil départemental. Ce rendez-vous a réuni les partenaires autour de l'alimentation accessible, de qualité et solidaire. « L'Atelier Cuisine » mensuel a intégré le programme de l'événement. Ce coup de projecteur valorise les actions menées conjointement par le CCAS de Bouloc et la Maison des Solidarités au service des bénéficiaires. Ces moments de partage attendus favorisent l'entraide et contribuent à l'insertion des personnes isolées.



Des places disponibles aux jardins solidaires

Il reste quatre parcelles disponibles aux jardins solidaires. Ces espaces offrent la possibilité de cultiver et de récolter des produits potagers tout en favorisant l'échange et le lien social.

Situés rue de la Pégou, les jardins sont équipés d'un abri muni d'un compteur défalqueur et d'une arrivée d'eau. Chaque parcelle numérotée est attribuée à un jardinier.

Pour cela, il est indispensable de faire une demande auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Bouloc. Les familles

boulocaines, résidant dans un logement locatif collectif sans jardin particulier, auront la priorité. Une seule parcelle est attribuée par famille.

Le bénéficiaire s'acquittera d'une cotisation annuelle accessible à tous. Il devra s'engager à respecter le règlement intérieur qui stipule l'entretien de la parcelle accordée.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le CCAS au 05 62 79 94 88



Un site dédié aux seniors

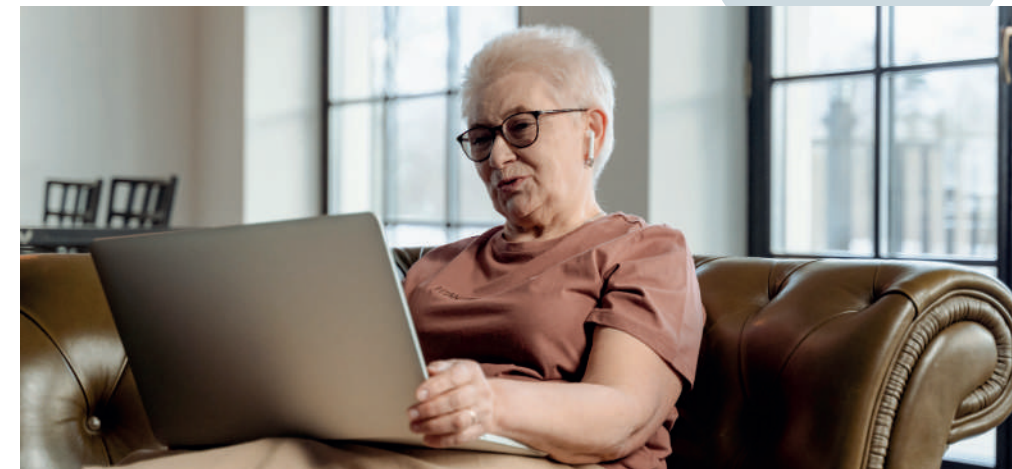
La plateforme gouvernementale [Pour-les-personnes-agees.gouv.fr](https://pour-les-personnes-agees.gouv.fr) répond aux questions qui préoccupent les seniors et leur entourage. L'objectif est de faciliter la réalisation de certaines tâches administratives et d'accompagner les aidants dans les démarches.

Ce portail de référence fournit tous les conseils nécessaires en lien avec leur situation ou celle de leurs proches âgés (perte d'autonomie, logement, recherche de soins, aides de l'Etat, aide à domicile...). Des outils pratiques sont mis à disposition tels qu'un annuaire, un simulateur pour le calcul du « reste-à-

charge » pour une installation en EHPAD ou en centre d'hébergement spécialisé.

La rubrique « aider un proche » est particulièrement utile aux aidants, car elle leur permet de trouver des renseignements sur les lieux d'échange et de soutien à proximité, mais aussi sur les mesures pouvant les aider à concilier plus facilement leur vie professionnelle avec leur rôle d'aidant.

En cas de questions sur les différents dispositifs locaux, vous pouvez également contacter le Centre Communal d'Action Sociale de Bouloc au 05 62 79 94 88



Chèque loisirs



Depuis septembre 2022, le « chèque-loisirs » est versé automatiquement aux bénéficiaires fréquentant le Centre de

Loisirs. Ce dispositif permet aux familles de Bouloc de profiter d'un chèque-loisirs d'une valeur de deux euros par enfant et par jour de présence (en fonction de la tranche du Quotient Familial).

Il n'y a aucune demande à faire auprès de la mairie. Le versement s'effectue à partir de l'inscription des enfants via le Portail Familles. L'objectif est de faciliter l'accès au centre de loisirs de Bouloc (Maternel et élémentaire).

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le CCAS au 05 62 79 94 88



Distribution du colis

Le colis gourmand des fêtes de fin d'année est à retirer le dimanche 17 décembre 2023 de 10 h 00 à 17 h 00

à la Maison des Associations par les personnes ayant retourné le coupon correspondant. Ce retrait s'effectuera sur présentation d'une pièce d'identité.

Nous invitons les personnes à mobilité réduite à contacter le CCAS au 05 62 79 94 88.

Cette année encore, le Centre Communal d'Action Sociale a décidé de maintenir cette option destinée aux aînés de plus de 70 ans. Cette alternative au repas de fin d'année a été mise en place durant la période COVID.

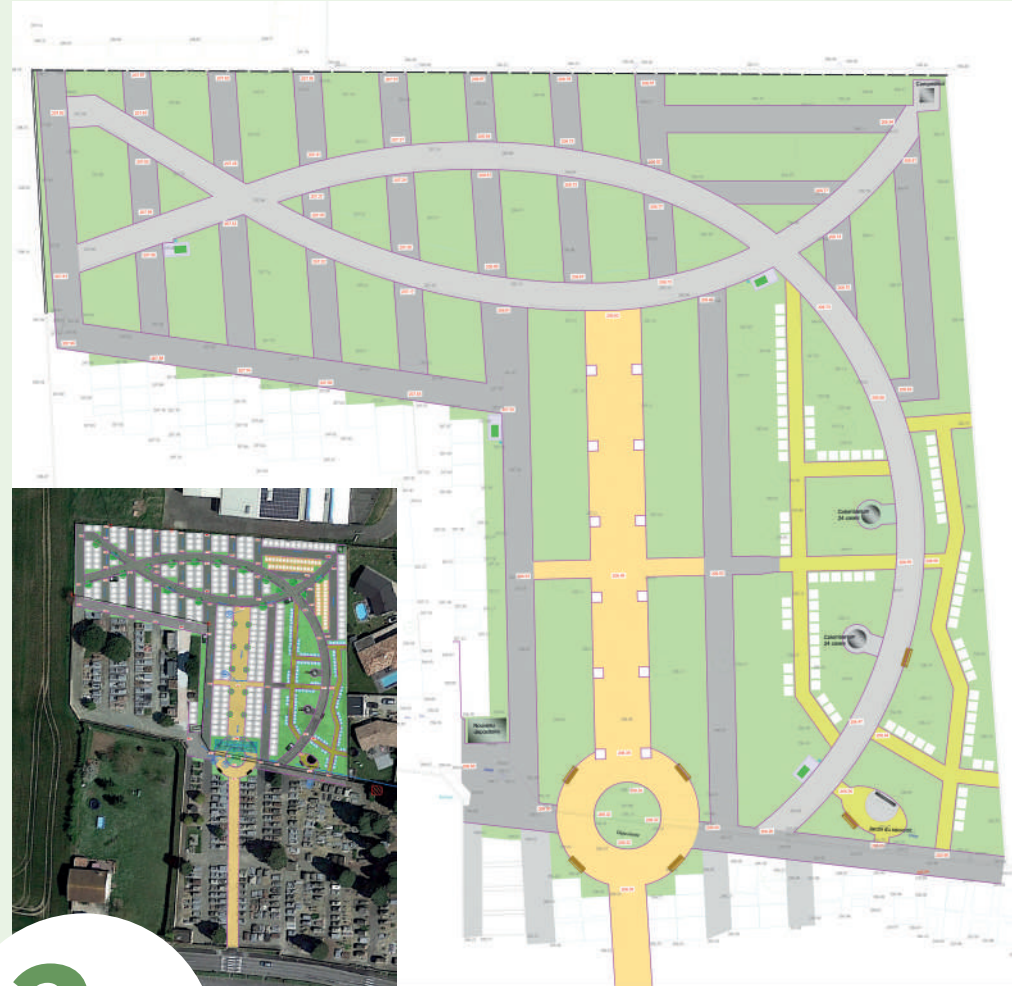


Les grands projets avancent sur la commune

1.

Complexe culturel (salle plurivalente et médiathèque)

Les projets des trois équipes de maîtrise d'œuvre restées en lice après une première sélection ont été présentés lors de la réunion du jury du 13 octobre dernier. Après un classement effectué en séance, et la phase de négociation qui s'en est suivie, le choix s'est porté sur l'agence d'architecture Joyes. Les travaux d'études ont à ce jour bien avancé et le dépôt du dossier de permis de construire est imminent.



2.

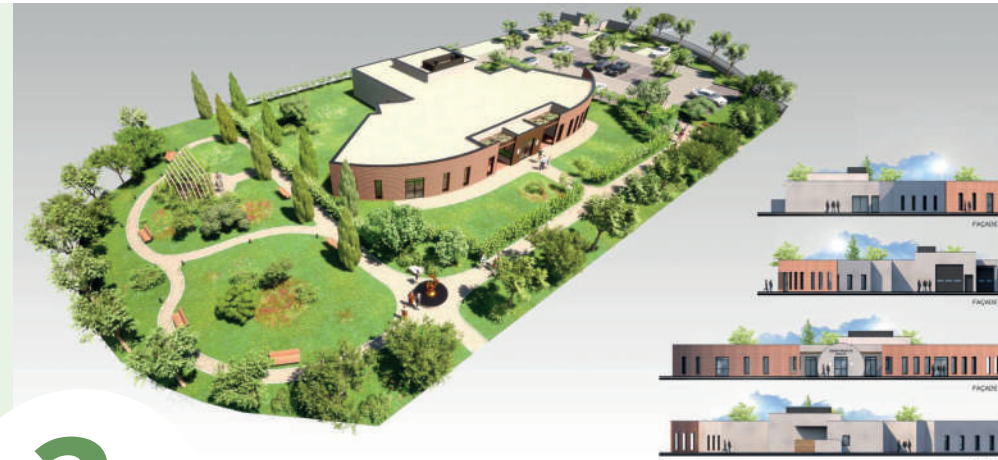
Extension du cimetière

Après une enquête publique rendue nécessaire par la proximité des habitations et un long travail de définition du projet avec le maître d'œuvre AXE INFRA, la procédure de marché de travaux a pu être engagée à la mi-novembre et les offres reçues sont actuellement en cours d'analyse.

Le marché devrait être attribué fin janvier et la livraison des travaux est prévue pour septembre prochain. Ce sont ainsi plus de 5000 m² qui constitueront la nouvelle extension du cimetière, dont la mise en service est d'une nécessité pressante. Pour ce qui est de sa configuration, la partie boisée proche des habitations sera préservée et sera principalement destinée à recevoir les

cavernes. C'est également là que seront implantés le nouveau colombarium et un second jardin du souvenir.

La partie faisant le lien entre la partie ancienne et la partie nouvelle accueillera un espace de recueillement agrémenté de bancs. Les plantations seront choisies avec le plus grand discernement pour éviter les problèmes auxquels on se heurte trop souvent dans les cimetières (système racinaire abîmant les caveaux notamment). La majeure partie de l'extension sera constituée de concessions de type "caveau" avec des allées et circulations réfléchies pour que les familles puissent se recueillir auprès de leurs proches dans les meilleures conditions possibles.



3.

Construction du crématorium

La commune a répondu favorablement en début de mandat aux sollicitations d'un assistant à maîtrise d'ouvrage ayant jeté son dévolu sur le territoire de la commune de Bouloc tant sa situation, entre Toulouse et Montauban, en faisant un lieu idéal pour y implanter un crématorium, équipement faisant cruellement défaut dans notre secteur géographique.

Au terme d'un important travail d'études, la procédure d'attribution de la délégation de Service Public pour la création et l'exploitation d'un crématorium sur la commune de Bouloc a enfin abouti. C'est dans l'extension de la zone Lafitte, à proximité des chambres funéraires, que la société OGF, l'un des leaders français dans ce domaine, va construire son bâtiment

et exploiter ce nouveau service. Après son approbation en Conseil Municipal, la convention de Délégation de Service Public a été signée le 17 novembre dernier entre Serge Terrancle, Maire de Bouloc et Didier Hereau, directeur délégué, représentant la société OGF.

Ce contrat porte sur l'achat du terrain, la construction et l'exploitation d'un crématorium sur un terrain d'une superficie de 4 500 m², pour une durée de 30 ans à compter de la mise en service du crématorium estimée au second trimestre 2026. Les investissements de la société OGF s'élèvent à la somme de 3,108 M € HT sur ces 30 années. Le chiffre d'affaires prévisionnel sur 30 ans s'élève à la somme de 24 309 171 € et le résultat net à 1 479 449 €.

Quant aux redevances annuelles dues par le concessionnaire à la collectivité, elle se décomposent ainsi :

- ▶ Redevance fixe pour frais de contrôle de 5 000 € HT par an.
- ▶ Redevances fixes sont de 45 000 € HT par an.
- ▶ La redevance variable :
 - 4% du chiffre d'affaires total de l'année n-1 de 1 jusqu'à 800 crémations
 - 6% du chiffre d'affaires total de l'année n-1 jusqu'à 1 000 crémations
 - 7% du chiffre d'affaires total de l'année n-1 jusqu'à 1 300 crémations
 - 9% du chiffre d'affaires total de l'année n-1 au-delà de 1 301 crémations

▶ Redevance à meilleure fortune (complémentaire) :
une redevance à meilleure fortune à hauteur de 50% du résultat net marginal s'appliquera dans le cas où le volume de crémations réalisé sera supérieur au volume prévisionnel défini dans le contrat.

C'est donc un contrat sans risque pour la commune qui va permettre aux Boulocains et bien au-delà, de bénéficier d'un service malheureusement bien utile à proximité immédiate.

Le nouveau local de police

Les agents de la police municipale ont investi récemment l'ancienne cantine. Le bâtiment a été entièrement réhabilité afin d'intégrer le service. Spacieux et fonctionnel, cet équipement offre des espaces de travail confortables et un meilleur lieu d'accueil pour les habitants.





Le plan de masse

Le plan de masse est une des pièces les plus importantes d'un dossier de permis de construire ou déclaration préalable de travaux, mais aussi une des plus difficiles à réaliser.



Définition : qu'est-ce qu'un plan de masse ?

Un plan de masse est une représentation graphique aérienne d'un terrain, permettant de visualiser l'ensemble d'un projet. Pour respecter le code de l'urbanisme, le plan coté doit faire figurer les constructions existantes et à venir, les limites de la zone du terrain, les aménagements intérieurs et extérieurs, ainsi que les réseaux à créer.

Il s'agit d'un document essentiel faisant partie des pièces graphiques à fournir dans le cadre d'une demande de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux).

Il doit permettre à l'instructeur de votre

dossier d'avoir une idée très précise du projet et de pouvoir valider son adéquation avec le PLU

Que doit contenir un plan de masse ?

Il s'agit d'un des plans les plus complexes car il intègre beaucoup d'éléments et il doit être élaboré avec précision. Pour respecter le code de l'urbanisme et être reçu par l'administration, il doit présenter les éléments suivants :

► **Les constructions existantes.** Il convient d'illustrer toutes les constructions déjà présentes sur le terrain comme une maison et ses annexes (une extension, un garage, un carport etc.).

► **Les modifications ou constructions en devenir.** Le service instructeur de votre mairie devra valider l'implantation de votre projet sur votre parcelle par rapport aux limites séparatives et bâtiments existants. C'est pourquoi, le plan de masse doit permettre de visualiser concrètement comment seront implantées les constructions à venir.

► **Les limites de votre terrain et ses clôtures.** L'instructeur devra contrôler le respect des règles de recul et des limites séparatives. Il faut donc que les limites de votre propriété soient clairement représentées.

► **Les accès au terrain et aux constructions.** Il est important de dessiner correctement les différents accès au terrain existants mais également ceux que vous souhaitez créer (un accès véhicule par exemple) car cela fait partie éléments définis par les règles d'urbanisme. Le service d'instruction étudiera minutieusement ces éléments pour s'assurer de la cohérence du projet et de l'absence d'un risque de sécurité pour les usagers.

► **Les aménagements extérieurs.** Il convient d'illustrer l'emplacement des aménagements extérieurs existants ou en devenir. Cela peut être une terrasse, un éventuel pylône, un poteau, une piscine ou un abri de jardin.

► **Les plantations.** Il est important de bien représenter les plantations existantes mais également celles du projet à venir. Les règles du PLU peuvent par exemple réglementer l'abattage d'arbres ou la plantation d'espaces verts.

► **Les réseaux existants ou à créer :** alimentation en eau potable, réseau d'évacuation des eaux usées et pluviales, réseau d'approvisionnement en électricité et réseau téléphonique... Si votre projet prévoit de procéder à un raccordement ou d'en modifier l'existant, le tracé des réseaux doit apparaître sur le plan de masse. L'instructeur pourra alors déterminer si une opération de viabilisation est nécessaire.

De par le nombre d'informations requises et en raison de leur complexité, il s'agit du plan le plus ardu à réaliser.

Modifications n°2 et n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune

Les modifications N°2 & 3 du PLU ont été approuvées et son exécutoires depuis le mercredi 22 novembre 2023. Pour rappel, le motif nécessitant la modification n°2 du PLU, est l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUX en extension de la zone d'activités « Pythagore ».

Quant à la modification n°3 du PLU, les principaux éléments modifiés sont :

- La ré-interrogation de l'OAP secteur centre-bourg définie dans sa dimension de composition urbaine, et parti d'aménagement de l'OAP Les Pélissières
- Le toilettage et complément des emplacements réservés (ER)

► La ré-interrogation de certaines règles des zones U, notamment l'emprise au sol et l'implantation des constructions

► L'ajustement ponctuel du règlement à la suite du retour d'expérience

► La correction d'une erreur matérielle

La modification et complément du repérage des bâtiments agricoles pouvant changer de destination en zone A et N et les éléments de patrimoine à protéger au titre de l'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme.

Les détails des modifications n°2 et n°3 du PLU seront présentés dans le prochain bulletin municipal.

Sécheresse non reconnue

La commune de Bouloc a effectué une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Le Préfet de la Haute Garonne nous informe que notre commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle par l'arrêté du 21 juillet 2023, publié au Journal Officiel. La commune de Bouloc a contesté la décision auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne. Les administrés ayant eu dans les années précédentes ou en 2023 subit des dégâts sur leur habitat à la suite du mouvement des terres doivent renouveler leur demande par écrit en y joignant un maximum de photographies.

Nous vous invitons à envoyer votre dossier au service urbanisme de la Mairie, 55 rue Jean Jaurès 31620 Bouloc.





Chemin de Geordy

Le 13 novembre ont débuté les travaux de réalisation d'un ouvrage destiné à fluidifier et sécuriser les échanges de circulation entre la route de Vacquiers (RD 30) et le chemin communal de Geordy. Il s'agit d'un ouvrage de type "Tourne à Gauche" imposé par le développement de l'habitat Chemin de Geordy et par l'accroissement du trafic sur la RD 30. Les travaux s'étendront sur 3 mois environ

et nécessitent la fermeture du chemin de Geordy à hauteur de l'intersection et la déviation de la circulation des riverains par la rue des Juillasses et la rue du Mas. La Maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de Communes du Frontonnais (CCF). Le coût de l'opération s'élève à 300 000 €, financés par la Commune et la CCF.

Arrêt de bus RD4

L'accès à l'arrêt de bus de transport scolaire situé route de Fronton à l'intersection avec le chemin des Praynets a été sécurisé par la création de cheminement. Ces travaux d'un montant de 50 000 €, subventionnés par le Conseil Départemental, ont été réalisés sous la maîtrise d'oeuvre de la Communauté de Communes du Frontonnais (CCF).



Feu tricolore

Le feu tricolore situé route de Castelnau à l'intersection avec l'impasse des Gautiers, fonctionne désormais. Ce feu, toujours rouge lorsqu'il est au repos passe au vert lorsqu'il détecte les véhicules respectant la limitation de vitesse à 50 km/h.

Il a la double fonction de réguler la vitesse sur cette voie très fréquentée et de permettre aux habitants de l'impasse des Gautiers de circuler en toute sécurité.

Le coût de la mise en œuvre de ce dispositif s'élève à 70 000 € subventionnés à 50% par le Syndicat d'Électricité de Haute-Garonne.

Vidéoprotection

Le système de vidéoprotection consiste en un réseau de 11 caméras ayant une capacité de vision nocturne et envoyant en permanence, par radio, des images vers un centre de gestion.

La majorité de ces caméras, situées sur les voies d'accès au centre de l'agglomération, est destinée à la lecture des plaques d'immatriculation. Des appareils destinés à la protection des personnes couvrent le parking de l'école élémentaire et du centre de loisirs ainsi que le complexe sportif.

Le centre de gestion du système se trouve dans un local spécifique et sécurisé.

Les images captées par les caméras y sont enregistrées pour une durée de 15 jours. Les personnes nommément habilitées par la préfecture à y accéder sont le Maire, l'adjoint en charge de la sécurité et les deux policiers municipaux. Les forces de l'ordre nationales peuvent y avoir accès, dans le cadre d'une enquête, sur réquisition d'un juge.



Fermeture pendant les vacances de Noël

À l'occasion des fêtes de fin d'année, **la bibliothèque municipale sera fermée du mardi 2 au lundi 8 janvier 2024 inclus.**

Nos pochettes surprises de Noël

Les surprises sont faites pour découvrir de nouvelles choses ! **Du 13 au 23 décembre**, les bibliothécaires ont préparé une sélection de 10 documents (adulte/jeunesse) pour toute la famille. La féerie se trouve également dans les ouvrages de la bibliothèque municipale.



Recyclivre

La bibliothèque municipale de Bouloc travaille en collaboration avec Recyclivre.

Cette entreprise solidaire a pour mission de donner une seconde vie aux livres afin de réduire l'impact sur l'environnement et favoriser l'accès à la culture. De ce fait, ce qui ne peut être vendu est donné, est recyclé en pâte à papier en France. Nous avons préféré confier nos reliquats de livres plutôt que de les détruire. L'entreprise travaille aussi avec de nombreuses associations et ressourceries partout en France et en Espagne. Le site Recyclivre.com est aussi une solution de collecte de livres gratuite partout en France, pour les particuliers aussi bien que les professionnels.

Plus d'informations sur recyclivre.com.

MARIA RUBIO

Adjointe au Maire en charge des "Sports, culture, loisirs, communication et vie associative"



Le coup de cœur des bibliothécaires

La femme de ménage

De Freida McFadden

Quelle chance ! Millie vient de décrocher un poste de bonne à tout faire chez les Winchester, une riche famille new yorkaise, bien sous tous rapports. C'est l'occasion pour elle de démarrer une nouvelle vie. Mais Millie va de surprise en surprise, elle découvre que le cagibi qui lui sert de chambre ne ferme que de l'extérieur. Puis, la patronne est vite invivable, très désagréable, elle a un comportement qui la déstabilise. Son mari est en revanche très gentil, compréhensif et très séduisant... Millie sort de prison, elle a absolument besoin de travailler et est donc coincée à prendre sur elle pour garder cet emploi.



La tension monte quand Enzo, le jardinier, qui parle peu, dit seulement un mot à Millie : « danger »...

L'ambiance est pesante voire oppressante, les rebondissements s'enchaînent et les comportements des personnages sont parfois étranges. On sent dès le début qu'il y a quelque chose de malsain dans cette maison mais lorsque l'on pense avoir compris, un événement inattendu entre en jeu...

Si vous aimez le suspense et les intrigues très prenantes ou les retournements de situation, découvrez vite cet excellent thriller psychologique ! Et méfiez-vous des apparences...

En plus, le tome 2 vient d'arriver à la bibliothèque ! (Public adulte).

et d'échanges pour les ados, une pièce dédiée aux plus petits.

La mise en place d'une ludothèque traverse l'esprit des jeunes Boulocains. Arthur veut des jeux d'échecs, et des flippers électriques. Noé et Garance préfèrent les jeux vidéo. À l'inverse, Raphaël et Jeanne souhaiteraient un espace de relaxation dans lequel résonnerait de la musique douce, avec plus de canapés et de fauteuils. « Nous voulons un lieu pour mettre des chaussons aux pieds » précisent-ils.

La priorité des jeunes lecteurs reste la découverte de nouveaux livres. Clément espère retrouver chaque semaine les magazines Picsou et Astrapi. Chloé aimerait une touche de gourmandises avec des « bonbons et du chocolat » pour colorier des albums « Pat Patrouille ». Enfin, Malia sait surtout ce qu'elle veut garder : les bibliothécaires.

« Je veux garder les personnes gentilles qui nous accueillent et qui nous aident à choisir lorsque c'est compliqué ! » conclut-elle.



Cahier de suggestions

Le registre « À 20 ans, on se projette vers l'avenir » fourmille d'idées pour la future médiathèque de Bouloc. Depuis près d'un an, les adhérents de la bibliothèque municipale font part de leurs propositions pour l'animation de ce nouveau lieu culturel. Les parents d'Arthur aimeraient la création de plusieurs espaces adaptés aux tranches d'âges : lieu d'expressions

Remise de chèque de la course La Belle Rose

La 4^e édition de la course solidaire a permis de récolter 3 209 €. Cette belle somme a été remise à l'association Centre Régional de coordination d'Occitanie. Le

Dr Marie Bichara, médecin responsable du site Haute-Garonne de l'association, a remercié les organisateurs et les participants pour leur mobilisation.

Elle s'est particulièrement investie dans la programmation « Octobre Rose ». Trois rendez-vous de sensibilisation ont animé ce mois dédié à la lutte contre les cancers : atelier d'autosurveillance des seins, exposition « Peace Sein Love » et conférence sur la prévention des cancers.



Le Noël enchanté de Bouloc

La mairie de Bouloc vous convie à une journée féerique le dimanche 17 décembre 2023.

Au programme :

► « Le Père Noël fait son marché »

Le marché de plein-vent recevra de nouveaux exposants de 8 h 30 à 13 h 00. L'association des commerçants « Tournesol » distribuera gratuitement du vin chaud.

Le Père Noël sera présent de 10 h 00 à 13 h 00 pour la traditionnelle photo avec les petits et les grands. Parents et enfants sages partiront avec un cadeau gourmand.

► Exposition « Itinéraire de Création »

La bibliothèque municipale, en partenariat avec l'association Joie de Vivre et le Centre d'Animation Jeunesse (CAJ), participe à l'exposition « Itinéraire



de Création » organisée par le Conseil Départemental.

Les bénévoles présenteront leur marionnette-sac **de 10 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 17 h 30 à l'Atelier d'Art de Bouloc** (Rue du Fontanas).

► Spectacle « Veille au grain, il fera beau demain » de la Compagnie Artémisia

Ce spectacle offert par la municipalité débutera à 15 h 00 à la Salle des Fêtes de Bouloc. Un goûter conclura ce beau rendez-vous en présence du Père Noël.



Cérémonie du 19 mars 1962

Bouloc commémore cette année le 62^e anniversaire du cessez-le feu de la guerre d'Algérie.

La cérémonie aura lieu le samedi 23 mars 2024 à 10 h 30 au Cimetière de

Bouloc par le dépôt de gerbe au caveau de Jean Vigneron puis à 11 h 00 au Monument aux Morts devant la mairie. Les autorités locales rendront hommage aux boulocains aux côtés de la FNACA. La cérémonie sera suivie par le verre de l'amitié offert par la municipalité.



Dossier de subvention

La demande de subvention pour l'année 2024-2025 est à retourner à l'accueil de la mairie ou par mail à : communication@mairie-bouloc.fr avant le lundi 5 février à 12 h 00.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités par la commission « Vie associative ». Le dossier a été envoyé aux associations dès le 6 novembre dernier. Pour les associations dont le siège se situe à la mairie, la version papier a été déposée dans leur boîte aux lettres « associative ».

Afin de remplir au mieux le dossier, une permanence sera prévue le mercredi 24 janvier de 14 h 00 à 16 h 00.

L'ADSB cherche un président

Laurent Boitier, Président de l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévole, a fait part de son souhait de quitter la présidence de l'association. Après plusieurs années à la tête de cette belle équipe, il cèdera sa place lors de la prochaine assemblée générale de février prochain.

L'ADSB lance un appel aux volontaires désirant occuper ce poste. Le bureau recherche une personne dynamique et efficace sur la communication. La mairie de Bouloc tient à remercier Laurent Boitier pour sa bienveillance, son énergie et son investissement en faveur des autres.

Contact : laurent.boitier@gmail.com

Un sourire pour un cœur 225

Depuis sa création en 2019, l'association boulocaise « Un sourire pour un cœur 225 » a pour mission d'accompagner les personnes les plus démunies. Leur objectif est de redonner de l'espoir aux bénéficiaires. Tous les publics sont concernés par les actions menées par les

bénévoles : enfants, seniors, personnes en situation de handicap... Dans les prochaines semaines, l'association proposera des événements solidaires sur la commune de Bouloc.

Contact : yaoespoirs225@gmail.com.



Atelier Marionnettes Masques



Dans le cadre de l'exposition de la Médiathèque Départementale « Itinéraire de Création », les adhérents de l'association Joie de Vivre ont participé à un atelier « Marionnettes Masques ». Sculpture du personnage et assemblage de matériaux du quotidien ont été utilisés pour créer le corps des marionnettes.

La compagnie toulousaine Rouge Les Anges, partenaire du Conseil Départemental a expliqué en amont le rôle et l'utilisation de la marionnette dans le spectacle vivant. Les créations seront présentées le dimanche 17 décembre de 10 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 17 h 30 à l'Atelier d'Art aux côtés des masques conçus par les enfants du Centre d'Animation Jeunesse. Ce rendez-vous intergénérationnel a été mené par la bibliothèque municipale de Bouloc.

La Fraternelle Boulocaise

Les bénévoles de La Fraternelle Boulocaise se sont réunis le samedi 7 octobre dernier pour une paëlla géante. Ce repas gourmand a régalé les Boulocains et plus largement les habitants du Nord-Toulousain. En 2023, la plus ancienne des associations boulocaises a organisé de nombreuses sorties dont trois culturelles : Les Pans de Travassac, l'abbaye de Beaulieu et Najac, les grottes de Pech Merle et deux escapades au Pas-de-la-Case. Les événements culinaires ont également ponctué l'année notamment par le traditionnel repas des haricots en mars dernier. L'assemblée générale de la

Fraternelle aura lieu le 7 janvier 2024. Ce temps fort de l'association sera l'occasion de partager un repas avec les anciens et nouveaux adhérents. D'ores et déjà, les Boulocains intéressés peuvent s'inscrire au 06 19 68 26 93 (Adhésion 15€ - Repas de l'Assemblée Générale 20€).

Son président Guy Navlet tient tout particulièrement à remercier l'ensemble du bureau pour son implication sans laquelle rien ne se ferait mais aussi tous les participants aux manifestations qui par leur convivialité et bonne humeur ont contribué à leur réussite.



Made in Bouloc

Créée en octobre dernier, l'association « Made in Bouloc » a pour objectif d'animer la commune. L'équipe est déjà prête pour organiser des soirées festives et solidaires. Sa présidente Stéphanie Mano souhaite investir la

ville conjointement avec les autres associations. « Nous avons décidé d'aider financièrement une association lors de chaque événement en reversant une partie de nos recettes ». D'ores et déjà, des événements sont prévus pour les prochains mois.

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter l'association à madeinbouloc31@gmail.com.

Deux danseuses du BAG récompensées



Loane Boffo

Les adhérentes du Bouloc Activ' Génération ont brillé lors du concours national de danse classique « Trophée Tsirelle » en novembre dernier. La Boulocaise Loane Boffo a obtenu une médaille d'or avec les félicitations du jury dans la catégorie « Junior Passion ».

Pour la lycéenne, cette distinction récompense un travail assidu débuté dès le plus jeune âge. « J'ai commencé la danse à l'âge de 3 ans au sein du BAG. J'ai stoppé quelques années lorsque j'étais en sport-étude. Dès mon retour, j'ai repris car la danse, c'est toute ma vie ! » déclare Loane. La lauréate a participé à cette compétition avec l'envie de s'amuser et de vivre une belle expérience. « Nous devons reproduire la chorégraphie imposée par l'organisation. Avec notre professeur, nous avons travaillé tous les détails, les choses à améliorer... Il ne restait plus qu'à s'éclater le jour J. C'est une réelle fierté de remporter ce titre ! » ajoute-t-elle.

Une deuxième adhérente s'est illustrée par sa performance. Janelle a obtenu un deuxième prix en catégorie « Jeune Talent ». Le maire Serge Terrancle et le conseil municipal félicitent les deux danseuses qui ont placé Bouloc en haut du podium.



La taxe Locale sur la Publicité Extérieure

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) constitue un outil réglementaire visant à limiter la pollution visuelle, à améliorer les paysages urbains et à préserver notre cadre de vie, de manière cohérente avec les nouvelles dispositions issues de la loi Grenelle II de 2010. Sont concernées, toutes les activités économiques, commerciales, industrielles et de services et tous les supports publicitaires fixes, extérieurs aux locaux, et visibles de toute voie ouverte à la circulation publique comme le précise le Code de l'environnement et notamment son article L581-3 qui dispose : « Constitue une publicité, à l'exclusion des enseignes et des pré-enseignes, toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention, les dispositifs dont le principal objet est de recevoir lesdites inscriptions, formes ou images étant assimilées à des publicités ».

Par une délibération en date du 8 juin 2022, le Conseil Communautaire a décidé d'appliquer sur le territoire intercommunal la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure avec une exonération sur les enseignes dont la surface cumulée est inférieure à 12 m², et ce, à compter de 2023.

En 2023, le conseil communautaire a décidé d'appliquer en complément une réfaction de 50% sur les enseignes dont la surface cumulée se situe entre 12 m² et 20 m² et ce, pour une application en 2024.

La Maison de l'économie

La Maison de l'Économie du Frontonnais a ouvert ses portes à Castelnau d'Estrétefonds (14 Grande Rue) en septembre dernier. Les entreprises boulocaines et les porteurs de projets y trouveront des espaces de coworking et de réunion. Ils pourront bénéficier de l'accompagnement offert par le service DevEco de la Communauté de Communes du Frontonnais et ses partenaires.

Les réservations s'effectuent sur le site cowork-dufrontonnais.cosoft.fr ou via l'application Intramuros. Différents espaces sont proposés à la location à des tarifs attractifs.



Coup de cœur de la TPE pour « Le Potager du Hérisson »



L'entreprise boulocaine « Le Potager du Hérisson » a gagné le prix « Coup de Cœur de la TPE 2023 ». Organisée par la CCI de Toulouse avec le soutien de la Région, ce concours a pour objectif de valoriser les « Très Petites Entreprises » en leur offrant de la visibilité. Ce prix récompense la volonté de son gérant Vincent Couderc et son équipe à promouvoir la consommation de produits locaux en circuit court et la richesse de nos territoires.

Ouvert en novembre 2021, ce commerce original dispose d'un potager en permaculture et d'un local où se trouvent 140 casiers en libre-service ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Félicitations à notre entrepreneur !

Simply TP



L'entreprise boulocaine Simply TP est spécialisée dans le terrassement. Experte dans la préparation de terrains,

elle propose des services de qualité pour des projets de construction variés : décapage de terre végétale, création de chemin d'accès, connexion d'assainissement... La société effectue également des travaux en petite maçonnerie : pose de bordures, murs de clôture... Fort de son engagement envers la sécurité et la satisfaction du client, elle se distingue par son professionnalisme et sa fiabilité.

L'info en +

Maxime Gnambe
06 64 82 78 43
simplytp@outlook.fr

Illico travaux

Située au 5 rue du Fontanas, Illico travaux présente des solutions d'accompagnement sur-mesure pour la rénovation de votre maison ou appartements. Le pionnier du courtage en travaux propose la mise en relation avec les artisans du réseau jusqu'à la prise en charge de la réalisation et suivi de chantier. L'agence sélectionne rigoureusement les professionnels du bâtiment afin



de garantir des réalisations de qualité. Un conseiller vous apportera les réponses à vos questions pour aborder vos travaux sereinement.

L'info en +

Thomas Pradayrol
06 14 29 90 75
thomas.pradayrol@illico-travaux.com

Rendez-vous Vie Économique

Le groupe « Vie économique » réunit les professionnels boulocains deux fois par an.

Le prochain rendez-vous aura lieu le jeudi 8 février 2024 à 19 h 30 à la Salle des Fêtes de Bouloc. Cet apéritif dinatoire est l'occasion d'échanger sur la vie communale et de créer du lien entre les différents secteurs économiques.

Si Bouloc m'était conté...

Le séchoir à briques

Par l'Association "Joie de Vivre", section "Histoire et Patrimoine"

Aujourd'hui, dernier vestige des tuileries boulocaines, ce séchoir, situé chemin de Geordy, témoigne du passé proche et glorieux de Bouloc. La silhouette de ce bâtiment emblématique de la commune figure sur le blason de Bouloc.



1514

Lors de la construction de l'église, on note une **première référence à une briqueterie boulocaine**.

1842

Construction de ce séchoir à briques.

Au XIX^e siècle, « la principale industrie de la commune consiste dans la fabrication de briques à bâtir. On compte quatre usines ou ateliers, occupant en



moyenne 50 ouvriers payés suivant leur force et leur aptitude, de 800 francs à 1200 francs par année, comprenant huit mois de travail, du premier mars à fin octobre » (Monographie Capayrou).

La famille Petit, famille de briquetiers et tuiliers de Bouloc, établit son atelier sur ce lieu où se trouve la terre « argile » pour la production de l'atelier, des bois pour alimenter le four et une mare pour l'eau. La qualité des terres utilisées à Bouloc, pour la réalisation des briques

et tuiles, permet l'essor important du village et la présence de nombreuses forêts est aussi un facteur déterminant pour sa croissance.

Les briques sont fabriquées de façon traditionnelle. La température nécessaire à la cuisson est d'environ 1000 degrés. Le temps de cuisson et la température influent sur la couleur finale des briques. La brique blanche de Bouloc était renommée et recherchée pour sa qualité. La ville de Toulouse en fait un large usage pour ses monuments et bâtiments.

Le déclin de la production locale de briques s'amorce vers le milieu du XIX^e siècle.

2013

Acquisition et restauration du séchoir et du terrain attenant (2400 m²) par la commune.

Aujourd'hui, le séchoir est un lieu public, ouvert à tous, pour pique-niquer, avec un barbecue, des tables ou pour se retrouver autour d'un repas, lors d'une occasion particulière.



EXPRESSION MAJORITAIRE

Un mandat de projet... Et de reprise de dossiers

Les années passent et la feuille de route de notre équipe « Bouloc ensemble » continue d'être tracée par les engagements pris devant vous durant la campagne municipale de 2020. Ce mandat ne part pas d'une feuille blanche. Pour répondre aux attentes que vous aviez manifestées, nous avons dû commencer par reprendre tous les dossiers que l'ancienne équipe avait lancés et que les administrés ne voulaient pas garder en l'état. Que ce soit avec "l'OPH 31" rue Jean Jaurès, "Les Chalets" chemin de Geordy, l'aménagement chemin de la Gargasse : tous ces sujets ont été retravaillés.

Municipaliser plutôt que sous-traiter

Concernant les impôts communaux, rappelons que les quatre derniers budgets ont été votés sans augmentation de cette part. Oui, les charges de personnel ont augmenté : nous avons annoncé les différentes réformes qui auraient un effet sur ces taux : la reprise en régie du service ALAE (quatre postes), la confection des repas sur place (embauche d'une responsable de cuisine ayant les diplômes adéquats pour assurer des repas dans

le respect de la loi Egalim), l'embauche d'un deuxième policier municipal pour répondre à vos attentes de sécurité, notamment sur nos routes. Toutes ces décisions étaient annoncées avant les élections. Là aussi, nous tenons nos engagements.

Dégradations : qui doit payer ?

Nous avons renforcé notre coopération avec la gendarmerie qui est présente sur notre commune en complément de l'action de nos policiers municipaux. Nous avons radicalement changé les habitudes en cours en portant plainte à chaque dégradation commise. Pour le groupe majoritaire, ce sont ceux qui taguent ou détériorent nos biens publics qui doivent payer les dégâts commis et non l'ensemble de la population. Ce qui justifie d'autant plus l'arrivée d'un second policier.

Des équipements nécessaires

Le poste de Police a été déplacé en lieu et place de l'ancienne cantine scolaire. En raison de l'amélioration nécessaire de la fonctionnalité des lieux et de l'impératif d'avoir un local totalement sécurisé pour accueillir la vidéo protection, les coûts d'adaptation des locaux ont augmenté, également en raison de la hausse des prix des matériaux et de la découverte de travaux complémentaires à réaliser. Sur un autre sujet, le complexe culturel

qui comprendra une salle plurivalente et une médiathèque a fait l'objet d'une réflexion commune avec les associations, les services municipaux et les élus. Chacun a pu faire état de ses attentes. Le coût des travaux est estimé à 2,9 millions d'euros hors taxes. Aujourd'hui, nous continuons la mission que vous nous avez confiée lors des dernières élections. Les différents projets passés sont repris et certains seront mis en place progressivement, nécessitant des aménagements notamment routiers adaptés, ce qui n'était pas prévu et pèse sur le budget.

Un fonctionnement transparent

La commune de Bouloc compte 27 élus. 22 dans la majorité, 5 dans la minorité. Chaque semaine, un bureau municipal composé du maire, des maires-adjoints et des conseillers délégués traitent des affaires courantes. Un compte-rendu est envoyé à l'ensemble des 27 élus, revenant sur la semaine écoulée et détaillant celle à venir. Équipes majoritaire et minoritaire participent également à toutes les commissions municipales. La démarche d'ouverture et de partage annoncée dès notre élection en 2020 n'a jamais varié. Nous travaillons et travaillerons toujours pour l'ensemble des Boulocains.

Rémi Pérotin

EXPRESSION MINORITAIRE

« Vrai ou Faux ? »

Tous les propriétaires viennent de recevoir leur feuille d'impôt foncier. Certaines discussions vont bon train pour savoir si la commune a augmenté cet impôt ou pas.

Cette taxe est composée de différents éléments. La commune pèse pour la plus grande part (67% environ). On trouve aussi l'intercommunalité (CCF), les taxes spéciales, les ordures ménagères, la GEMAPI (risque d'inondation). Si on exclut la forte augmentation en proportion des taxes spéciales mais très faible en montant sur la CCF, tous les propriétaires ont pu constater une forte hausse en euros. Cette taxe foncière fait partie des composantes des recettes communales servant à financer les charges de fonctionnement mais aussi les investissements comme la nouvelle salle des fêtes ou la rénovation de l'Esplanade de Verdun.

La composante taxe communale est basée sur la valeur locative de maison et sur les taux votés par la commune lors du conseil municipal.

Pour son calcul, la revalorisation des bases locatives est indexée sur l'inflation. Certains

partis politiques avaient réclamé une limitation à 2% car en période d'inflation, l'administré se retrouve avec une double peine : inflation et hausse des impôts. Le gouvernement avait discuté d'une limitation sans pour finir, la retenir, afin de ne pas changer les règles en cours et d'arrêter surtout la contestation des maires.

L'augmentation proposée par le gouvernement a donc été de +7,07% basée sur l'inflation en 2023 (+3,4 en 2022). Cette augmentation est de fait validée en conseil municipal lors du vote des taux car **3 possibilités** s'offrent au maire : **une baisse des taux, le maintien des taux ou une augmentation**. Sur la commune de Bouloc, le conseil municipal a décidé de maintenir ses taux donc de valider l'augmentation proposée par le gouvernement. Il aurait pu décider d'une baisse des taux communaux, ou pire, d'une augmentation comme cela a été le cas dans certaines communes.

A notre avis, le problème de la gestion de cette taxe est qu'elle est basée sur l'inflation, donc les administrés subissent la double peine. Ce type de gestion et décision politique accentuent le phénomène de déconnexion que ressentent les administrés que ce soit de la part du gouvernement qui va se défausser sur les maires ou des maires qui vont saisir l'aubaine d'une augmentation des recettes en se référant à la proposition du gouvernement

via sa loi de finance. Au final faut payer...

Au niveau d'une mairie, la gestion financière ne doit pas se baser sur la seule composante taxe mais bien sur une gestion rigoureuse de l'ensemble des lignes budgétaires, comme la masse salariale ou les charges générales.

Il existe sur la taxe foncière des possibilités de dégrèvement ou d'exonération à partir de 65 ans et 75 ans en fonction des revenus.

Notre liste « Bien Vivre à Bouloc » a été (et restera) pour une baisse des taux communaux quand l'inflation est forte afin de ne pas impacter les administrés. La réalité de ce que vivent les administrés doit être prise en compte par les élus.



Le maire Serge Terrance et le conseil municipal
vous convient à la :

CÉRÉMONIE DES VOEUX DU MAIRE

VENDREDI 19 JANVIER 2024

19H

**SALLE DES FÊTES
DE BOULOC**

Cocktail dinatoire offert par la municipalité

mairie-bouloc.fr